

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/07/06-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 06/07/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention cadre de partenariat pédagogique avec AUDENCIA Business School (2019-2022)

La présente convention détermine les conditions de mise en œuvre du partenariat qui vise à permettre aux étudiants d'AUDENCIA en cours de Master 1 Programme Grande École de compléter leur formation en intégrant le Master 2 Affaires internationales ou Master Relations Internationales, parcours type Master Expertises internationales et aux étudiants de la Mention Relations internationales, parcours type Expertise internationale géré par Sciences Po Aix, de bénéficier d'un complément de formation en management en intégrant le MSc « Management des Politiques Publiques à l'International (MPPI) » d'Audencia.

Le conseil d'administration approuve la convention avec AUDENCIA Business School (2019-2022) telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2019

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 28/08/2019